



N°20240701/01

DÉCISION DU MAIRE

*portant sur la réfection et l'amélioration de la zone de jeux du boulodrome
ainsi que la réfection et l'extension du parking existant*

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et autorisant notamment Monsieur le Maire ou son remplaçant à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,

CONSIDÉRANT l'état du revêtement de la zone de jeux du boulodrome, à savoir défaut de planéité, mauvaise infiltration des eaux, abords dégradés, manque de schiste,

CONSIDÉRANT le nombre de licenciés et le manque de places de stationnement à proximité du boulodrome, et la faisabilité de places supplémentaires en extension du parking existant,

VU la consultation lancée auprès de sociétés de travaux publics pour ces réalisations,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De valider et de signer les devis de la société LOCAPHIL de FLÉVY (57) pour un montant total de 20 074,80-€ TTC réparti comme suit :

- *Réfection et amélioration de la zone de jeux du boulodrome, pour un montant de 13 216,80-€ TTC.*
- *Réfection et extension du parking existant (création de 4 ou 5 places), pour un montant de 6 858,00-€ TTC.*

Article 2 : De signer les marchés de travaux avec la société mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à BOUSSE, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK